

Proposition CoDev : mise en place d'un Observatoire de l'Eau

Contexte :

- Qualité de l'eau distribuée en 2021 (synthèse du contrôle sanitaire) de mars 2022 avec une première conséquence : l'inquiétude de la population locale amplifiée par le contexte général de la qualité de l'eau potable en France.

- Baisse générale du niveau de confiance dans les institutions (enquête de l'institut OpinionWay entre le 27 janvier et le 17 février 2023 pour le Cevipof « Centre de recherches politiques de Sciences Po »).

« La défiance envers la politique fait son retour en France après la parenthèse du Covid » par Elsa Conesa publié le 15 mars 2023

Dans ce contexte de défiance, les Français privilégient sans surprise le local par rapport au national, le petit par rapport au grand. Municipalité, conseil départemental ou régional recueillent davantage de sympathie que le chef de l'Etat, l'Assemblée nationale ou le gouvernement, en qui seulement 26 % disent avoir confiance - deux fois moins qu'en leur conseil municipal.

Pourquoi un «Observatoire de l'eau» ?

Un « Observatoire » comme interface de proximité entre les citoyens et tous les acteurs locaux de gestion de l'eau rattaché à la CCCE avec une indépendance garantie par le statut et la composition des membres.

Les objectifs d'un Observatoire : (questionnement – compréhension - suivi)

- Évaluer les interrogations et les réponses.
- Suivre l'état des lieux de la législation applicable à l'eau potable au niveau de la CCCE
- Établir un bilan des actions de nature à préserver la qualité et la quantité de l'eau
- Définir une stratégie permettant de préserver la ressource eau pour les générations futures.

Les missions d'un Observatoire :

- Répondre aux interrogations légitimes de tout citoyen, en toute transparence, de manière intelligible (non technocratique) et crédible.
- Observer et comprendre les variations de qualité et de quantité d'eau sur le territoire
- Informer la population sur les lois, actions et décisions pour préserver la qualité de l'eau
- Assurer une veille prospective afin de préserver la ressource eau.

Les moyens d'un Observatoire :

- Méthodologie : Recueillir des avis d'experts (associations, médecins, hydrologue...), échange et partage avec les collectivités.
- Logistique : celle de la CCCE (salle, accès internet,...) et tout moyen nécessaire pour les actions de sensibilisation proposées et validées.
- Communication : journaux d'information de la CCCE et des communes, presse, médias, sites internet...

Fonctionnement d'un Observatoire :

Mise en place d'une instance composée d'acteurs locaux : citoyens, techniciens (SDEA et/ou CCCE), élus.

- Un nombre de membres impair permettrait de garantir une majorité en cas de vote.
- Un nombre supérieur de citoyens serait une garantie démocratique supplémentaire.

Date de mise à jour : 8 juillet 2024